



Défense ouverte

JEAN GUISNEL

- [RSS Jean Guisnel](#)
- [Contactez Jean Guisnel](#)

Benoît Muracciole : "Viktor Bout n'a pas été assez sévèrement condamné"

Le Point.fr - Publié le 10/04/2012 à 16:50

Animateur de l'ONG ASER, qui participe à la négociation du traité sur le commerce des armes que l'ONU doit voter en juillet, Benoît Muracciole revient sur la condamnation de Viktor Bout.

Le Point.fr : le trafiquant russe Viktor Bout vient d'être condamné à 25 ans de prison et vous jugez pourtant cette condamnation insuffisante. Pourquoi ?

Benoît Muracciole : Elle est insuffisante, car elle ne tient pas compte des informations fournies par des ONG ou des chercheurs comme Amnesty International, Information and Peace Institut Service (IPIS) et Transarms. Tout comme les experts des Nations unies, ils relèvent la présence du réseau de Viktor Bout dans les violations d'embargos en Angola, au Liberia ou en RDC. Mais attention ! Car j'ai lu beaucoup de choses inexactes depuis la condamnation de Viktor Bout... Je ne dis pas ici qu'il existe des preuves de sa participation, mais que les informations fournies devraient engager l'ONU à ouvrir une enquête indépendante et impartiale pour déterminer la responsabilité de Viktor Bout dans les livraisons d'armes qui ont facilité de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les activités de ce "Lord of war" sont extrêmement complexes, et s'il y a de sérieuses raisons de penser qu'il a une responsabilité dans les transferts d'armes vers les groupes armés qui ont violé les embargos, il s'agit de le démontrer avec des éléments de preuve appropriés.

Ne pensez-vous pas que la fonction crée l'organe et que la cessation d'activités de Viktor Bout n'a aucunement coupé les chefs de guerre des flux d'armement qui leur sont destinés ?

Aujourd'hui, l'absence d'un instrument juridique international sur l'activité des intermédiaires dans les transferts des armes - c'est-à-dire les transporteurs, les financiers, les logisticiens, les assureurs... - permet à la profession de se développer et de gagner ainsi beaucoup d'argent sans crainte. Vous avez raison, quand vous en attrapez un aujourd'hui, vous libérez l'espace pour dix autres trop contents de se précipiter sur de nouveaux marchés. C'est pourquoi nous souhaitons voir toutes les activités des intermédiaires contrôlées par le futur traité sur le commerce des armes. Ce traité devra obliger les États à mettre en place une loi nationale qui permettra de

poursuivre tout individu qui sera intervenu sans autorisation, entre le producteur et l'utilisateur final de l'arme.

Pourquoi la France n'a-t-elle pas fait voter la loi sur les marchands d'armes qui attend dans les cartons depuis plus de dix ans ?

Simplement parce qu'il n'y a pas de volonté politique de le faire. La preuve en est avec ce projet de loi malgré les demandes répétées des parlementaires du groupe d'étude sur le traité sur le commerce des armes. Mais aussi quand on observe les contorsions du gouvernement de M. Sarkozy pour tenter d'éviter une condamnation des trafiquants d'armes Falcone et Gaydamak dans le dossier de l'Angolagate. Pourtant, ces deux individus, en signant le contrat de livraison d'armes en direction du président angolais Dos Santos sur le territoire français, avaient violé la loi française de 1939 qui interdit toute exportation de matériel de guerre sans autorisation de la CIEEMG, qui dépend du Premier ministre.

Quel est le rôle de votre organisation dans la préparation du traité sur le commerce des armes (TCA) qui doit être signé en juillet à l'ONU à New York ?

Nous faisons un travail de plaidoyer tant dans le domaine juridique que dans celui des armes qui devront figurer dans la liste du futur traité. D'abord auprès des ministères en charge du TCA en France afin de voir notre pays s'engager et engager ses partenaires européens sur un traité qui arrêtera les transferts d'armes irresponsables. Mais nous travaillons aussi auprès de nombreux États d'Afrique et du Moyen-Orient à l'ONU avec nos partenaires d'Amnesty International et du Réseau d'action international sur les armes légères, dont nous sommes membres. Il s'agit de convaincre la grande majorité des États de se battre pour que le traité les oblige tous à refuser les transferts d'armes dès qu'il y a un risque que celles-ci soient utilisées dans le cadre de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire. Depuis le lancement de cette campagne, en octobre 2003, nous sommes quelques-uns à pouvoir rappeler ces fondamentaux.

Plus généralement, comment définiriez-vous l'action de votre groupe ASER (Action sécurité éthique républicaines), que l'on peut également retrouver sur votre blog ?

ASER travaille effectivement sur les aspects-clés du futur traité, mais aussi sur les questions du maintien de l'ordre en France. Avec, en notre sein, des experts du service public de sécurité, nous essayons de faire avancer le gouvernement français sur l'idée d'une police républicaine, au service des citoyens et respectueuse des droits de l'homme. Nous travaillons aussi sur le contrôle des exportations de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Cette fois, c'est un règlement européen qui n'est pas mis en place en France faute de volonté politique.